

**PIECES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER POUR OBTENIR
UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
(validité 15 ans à compter du 01/01/14)**

➔ **Dans tous les cas, présence obligatoire de la personne qui demande
une carte nationale d'identité**

➔ **N.B. : lors de la demande, les dates et lieux de naissance de vos parents
seront demandés**

POUR TOUTE DEMANDE :

- 2 photographies d'identité de format 35X45mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue (réalisées par un photographe)
- un justificatif de domicile de moins 1 an (EDF, France télécom, facture de portable ou téléphone fixe,...)
- ancienne carte
- pour les mineurs carte d'identité du parent demandeur
- jugement de divorce pour les enfants mineur

Pour les enfants majeurs habitant chez leurs parents un justificatif à leur nom **ou** attestation des parents + CNI du parent + justificatif de domicile des parents

Documents à fournir en plus pour une 1^{ère} demande ou en cas de perte ou CNI périmée depuis plus de 2 ans

Copie intégrale de l'acte de naissance, avec filiation (à demander à la Mairie du lieu de naissance) – **de 3 mois.**

Pour les personnes nées à l'étranger, un extrait de naissance avec filiation, à demander à la Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères – 44941 NANTES, tél. 02.51.77.30.30 ou 3615 France MONDE*SCEC, ou www.diplomatie.gouv.fr

Ou

Passeport sécurisé

En cas de perte ou de vol :

L'ORIGINAL de la déclaration de perte (délivrée en Mairie) **ou de vol** (établie par la gendarmerie nationale) + **25€ de timbre fiscaux + document avec photo** (passeport, permis de conduire)

IMPORTANT : pour les personnes de nationalité française par mariage ou par déclaration, nées en France de parents de nationalité étrangère, naturalisées françaises ou réintégrées dans la nationalité française ; **un certificat de nationalité française vous sera dans tous les cas demandé pour toute première demande ou dans le cas où vous ne pouvez pas fournir un titre sécurisé.**